

eu seulement huit heures pour enquêter sur les dépenses de guerre et pour faire les recommandations au sujet des économies à pratiquer dans la vente du matériel accumulé durant la guerre. Je fais ces remarques sans critiquer qui que ce soit.

On nous a soumis quelques mémoires que j'ai étudiés aussi soigneusement que j'ai pu. Ces mémoires nous ont exposés ce qu'on a fait au sujet des dépenses de guerre et principalement des biens de surplus. J'avoue que je ne comprends pas encore très bien ce que fait la Corporation des biens de guerre. J'ai écouté l'exposé de sa ligne de conduite. J'ai aussi pris connaissance des objections posées à l'encontre de cette ligne de conduite, mais j'ignore sur quoi elles se basent. Or, si notre comité suspend ses séances pendant deux ou trois mois, j'ignore si les biens confiés à la corporation ne seront pas vendus, dans l'intervalle, sur un simple signe de la main de l'hon. C. D. Howe, ou si M. Berry ou quelque autre directeur ne pourra pas en disposer comme il l'entend. La façon de disposer de biens de guerre d'une valeur de 40 millions n'a pas été celle dont j'ai parlé bien spécifiquement au cours des séances précédentes. On a posé un certain mode de procéder. Or, je constate qu'on a enfreint cette règle lors de la vente de certain matériel de guerre. Je veux savoir qui en est responsable. Nous devrions aussi enquêter sur les compagnies de la couronne qui sont la propriété du ministère de la Reconstruction. Tout revient à dire qu'en huit heures, nous n'avons presque rien fait. Or, nous devrions nous mettre sérieusement au travail. Je ne crois pas que nous puissions terminer notre besogne en une semaine. Cependant, une semaine de travail assidu nous procurerait une meilleure chance de savoir ce qu'on a fait de l'argent des contribuables. Cela n'est pas un reproche à M. Berry ni à son personnel, ni à l'hon. M. Howe. Cependant, si nous devons disposer de la propriété nationale d'une certaine manière, je veux être capable de dire à mes commettants que cela a été fait comme il le convenait. Or, cela m'est impossible dans le moment.

M. CLEAVER: L'hon. député me permet-il une question?

Le PRÉSIDENT: M. Cleaver, veuillez vous adresser au président.

M. CLEAVER: M. le président, puis-je poser une question à l'hon. député?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. CLEAVER: Les directeurs de la corporation ont comparu devant nous pendant trois ou quatre semaines. Nous avons accaparé leur temps et ils nous ont exposé la façon qu'ils jugeaient la meilleure pour la vente du matériel de guerre de surplus. Ils nous ont expliqué leur mode de procéder qu'ils jugeaient le plus efficace et le plus rapide pour la vente des biens de guerre. N'êtes-vous pas d'avis que nous devrions les renvoyer à leur travail sans attendre les propositions que nous pourrions faire dans le but de modifier leur façon de procéder? Pour ma part, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas suggérer des changements si nous croyons améliorer ainsi l'organisation. Quant à vous, M. Macdonnell, si vous aviez pu assister à toutes nos séances, je pense qu'en votre qualité d'homme d'affaires, vous partageriez le point de vue qui nous a été exposé. Permettez-moi de vous demander si vous avez quelque critique à formuler ou quelque proposition à faire qui puisse améliorer la tâche de M. Berry ou de quelque membre de son personnel?

M. PROBE: J'en ai.

M. CLEAVER: Voulez-vous nous les dire?

M. PROBE: J'en ai soumis plus d'une fois.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, je ne veux pas de controverse ici. Si vous voulez soumettre quelque proposition, veuillez suivre la façon ordinaire de procéder et vous adresser au président, soit dit sans que je veuille me montrer trop rigoureux.

M. PROBE: Jusqu'ici, nos séances se sont déroulées sans trop de formalisme et nous devrions nous en tenir à cette façon de procéder. Je tenais à dire que la corporation des biens de guerre nous avait exposé une ligne de conduite qui semble la bonne pour la vente du matériel de guerre. Et, remarquez bien que nous n'avons traversé qu'une phase de notre enquête, si je m'en tiens à l'ordre de renvoi.